

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Du 11 mars 2013 à 18 h

Présents :

Gérard BERGER, *Président*, Odile MULLER, Michel RICHARD, Michel MUFFAT, Bernard GUILLAUME, Roger GAILLARD, J Paul BAUD, Michel BAUD, J Claude MORAND, Julien MORAND, Sylvie HENNEBIQUE, Christian PIGNIER, Dominique VAN HAETSDAELE, Gilbert GALLAY, Maurice MICHAUD.

**Procuration : Monsieur Pierre Ricci a donné procuration à Monsieur Michel Muffat,
Monsieur Jean François Muffat a donné procuration à Monsieur Gérard Berger
Monsieur Christophe Requet a donné procuration à Madame Sylvie Hennebique**

Compte rendu de la séance précédente : approuvé à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GENERALE

➤ Installation de nouveaux délégués

Le comité syndical prend acte de l'installation des nouveaux délégués suivants :

- Commune de Montriond : Monsieur André Peersman, délégué titulaire
- Commune du Biot : Messieurs Henri Victor Tournier et Christian Pignier, délégués titulaires, et Dominique Van Haetsdaele, délégué suppléant.

2. DECHETS

➤ Convention OCAD3E/RECYLUM

Monsieur Le Président signale que la convention OCAD3E/RECYLUM conclue pour une durée de 6 ans, arrive à échéance au cours du 2^e trimestre 2013. Il propose de la renouveler sur la base du modèle de la convention qui est proposée. Accord à l'unanimité

➤ Informations

Un tableau des tonnages traités est présenté, où il apparaît que les volumes de déchets ménagers augmentent moins vite que le tri sélectif sur les trois stations. Le volume total a augmenté de 19 % à Avoriaz, et 5.15 % à Morzine+Les Gets, le tri sélectif a augmenté de 63 % à Avoriaz et 13 % à Morzine+Les Gets.

De nouvelles filières se mettent en place en déchèteries afin de recycler les fenêtres, le plâtre, les meubles et les matelas. Des bennes supplémentaires seront bientôt installées pour permettre ces dépôts séparés (et non plus en encombrants)

Une tournée supplémentaire a été organisée les dimanches matin au cours des vacances de Février.

3. ASSAINISSEMENT

➤ Convention d'assistance technique pour l'exploitation de la step du Biot

- Un projet de convention d'assistance technique à intervenir entre la commune du Biot et le Sivom est présenté : D'une durée d'un an, elle est renouvelable deux fois. Prix annuel de 20 000 € HT pour un forfait de 500 h, et 2 616 € HT de coût d'analyses. Accord à l'unanimité.

➤ Informations :

- Plusieurs graphiques sont présentés dont celui des débits d'entrées d'effluents qui montre clairement d'importants volumes d'eaux parasites et le Sivom insiste auprès des communes pour qu'elles mettent leurs réseaux aux normes.
- La Sté Alfa Laval, qui a équipé la Step, souhaite organiser 2 sessions de formation dans nos installations (formation professionnelle des adultes)

4. GESTION DU PERSONNEL

➤ Personnel Administratif : Madame Marullaz a reçu un avis favorable à son dossier de promotion interne au grade de rédacteur.

➤ Création de poste de rédacteur : Accord à l'unanimité

➤ Personnel technique : Compte tenu de nombreux agents en arrêt de travail, il est fait appel à un agent intérimaire pour la collecte des déchets jusqu'à la fin de la saison d'hiver.

➤ Recrutement d'un emploi d'avenir : Le dispositif « emplois d'avenir, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2012, peut représenter une solution intéressante pour l'embauche de jeunes à former aux métiers des déchets. Accord du Comité pour la signature d'un tel contrat.

➤ Paiement des heures supplémentaires au-delà de 25 h par mois. Monsieur le Président précise que l'exercice de nos compétences est étroitement lié à la vie économique et au développement de nos stations

La qualité de notre accueil exige parfois que les agents exécutent des heures supplémentaires au-delà de la limite règlementaire, fixée à 25 h par mois.

Il demande au comité de l'autoriser à payer ces heures supplémentaires réalisées au-delà de la limite règlementaire. Accord à l'unanimité.

➤ Modification du protocole ARTT

Le protocole ARTT a été adopté le 13 décembre 2007.

Depuis, les tâches des agents du service « déchets » ont évoluées, et il y a lieu de modifier les articles du protocole.

PRECISIONS A APPORTER A L'ARTICLE III « Cycle et Organisation du travail des Services »

- Service « déchets » du lundi au dimanche inclus

En saison touristique, et dans les moments de forte affluence, il peut être nécessaire de faire intervenir les équipes de collecte au cours du week-end. Le règlement précisera donc que le service fonctionne du lundi au dimanche, avec un jour de repos hebdomadaire décalé.

- Cycles de travail avec une moyenne annuelle de 35 h.
Les agents chargés de la collecte ont plus de travail en période hivernale que pendant le reste de l'année. Nous proposons donc de mettre en place des cycles de travail :
 - ✓ Saison hivernale : de décembre à avril
Les agents sont autorisés à travailler plus de 35 heures par semaine, (sans toutefois dépasser 44 h hebdomadaires sur une période de 12 semaines consécutives)
 - ✓ Un décompte individuel est établi et les heures effectuées en trop, sont « récupérées » (1 pour 1) au cours du reste de l'année (de mai à fin novembre)
A la fin de ce cycle, si l'agent a travaillé plus de 35 h en moyenne par semaine, le surplus fait l'objet de paiement d'heures supplémentaires selon le barème en vigueur.
- Modification du 4e § du point b de l'article III : les agents du service des ordures sont tenus de travailler les jours fériés en période touristique, à savoir les 1er janvier, lundi de Pâques, 14 juillet, 15 Août et 25 décembre, étant précisé que le Président peut à tout moment modifier cette liste en fonction des dates de vacances scolaires, et de l'affluence touristique. Ces jours travaillés feront l'objet d'une récupération à 200 %.

Accord du Comité à l'unanimité.

➤ Protection sociale complémentaire « santé » des agents :

Monsieur le Président précise que le décret du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités au financement de la protection sociale complémentaire des agents permet d'accorder une participation financière aux employés ayant souscrit un contrat complémentaire santé auprès d'une compagnie labellisée.

Le montant versé par les autres communes du département se situe entre 15 et 20 € par mois.

Faisant suite à une demande formulée par notre personnel, il est proposé de mettre en place une participation sur le principe suivant :

- Sur présentation d'une attestation d'adhésion à un organisme labellisé
- En faveur des agents titulaires ou non-titulaires « à l'année » : Versement d'une participation mensuelle de 20 € sur la fiche de paie (avantage en nature)
- En faveur des saisonniers, versement accordé à partir du second contrat saisonnier.

Avis favorable du comité syndical (Abstention de M. J. Cl. Morand)

➤ Chèque Cadeau Naissance : Traditionnellement, le Sivom offre un chèque cadeau à l'occasion d'une naissance dans le foyer de son membre du personnel. A l'occasion de la naissance de Claudie, fille de Peggy Poulet, il est décidé de lui remettre un chèque cadeau de 60 €.

5. AFFAIRES FINANCIERES :

➤ Participation financière pour la SDAEP :

Monsieur le Président rappelle la délibération du 29 mars 2011, portant sur le montant des participations communales pour les travaux d'études et de pose de systèmes de comptages du

SDAEP (schéma directeur l'alimentation en eau potable) et indiquant que le tableau serait modifié dès que nous connaîtrions le montant des aides à recevoir, et le coût final des installations.

Il présente un tableau définitif comportant les montants des marchés intervenus et des subventions octroyées, ce qui permet de connaître la charge définitive imputée aux communes, et répartie sur les années 2013 et 2014 (71 515.92 € HT par année)

Accord du comité syndical.

➤ Comptes administratifs 2012 :

Budget principal :

- La section de fonctionnement se termine avec un excédent de 694 492.57 €. A quoi nous ajoutons l'excédent antérieur (fin 2011) s'élevant à 513 247.31 € ce qui donne 1 207 739.88 € d'excédent total de fonctionnement. Cette section est largement excédentaire en raison des recettes fiscales abondantes dues à l'augmentation croissante de l'assiette foncière sur les communes de Morzine-Avoriaz et les Gets, des ventes de matériaux (+ 40 000 €), du soutien Adelphe (120 000 €) des remboursements de rémunération (+ 20 000 €) compte tenu des nombreux arrêts de travail des cessions d'immobilisation (Modulo-béton, broyeur de branches .. + 49 000 €)
Les résultats antérieurs excédentaires se sont accumulés depuis 5 ans.
La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), principale ressource, a déjà été diminuée au cours de ces deux dernières années. Une nouvelle baisse est à envisager en 2013 pour tenir compte de cet excédent, et de l'augmentation de l'assiette fiscale.
- La section d'investissement se termine avec un solde d'exécution positif s'élevant à 283 632.23 €, et un déficit de RAR de 284 638.77 €.
- Affectation du résultat : 388 000 en réserve, et 819 739.88 € en report de fonctionnement
- Accord à l'unanimité. Le Compte de gestion du Trésor Public est rigoureusement identique. Il est également approuvé.

Assainissement collectif et ressource en eau :

- L'excédent de fonctionnement dégagé fin 2012 s'élève à 2 731 959.39 € à conserver en fonctionnement. Cette réserve permettra de procéder à un remboursement anticipé d'emprunts au cours de l'année 2013. Par ailleurs, le prix du m³ d'eau et de la prime fixe seront revus à la baisse pour l'an prochain.
- La section d'investissement est largement excédentaire (1 897 967.95 €,) en raison des opérations d'ordre : amortissement des installations qui conduit à un sur-équilibre. Déficit des RAR pour 766 180 €.
- Affectation du résultat : report de l'excédent d'exploitation.
- Accord à l'unanimité. Le Compte de gestion du Trésor Public est rigoureusement identique. Il est également approuvé.

Assainissement non collectif (spanc)

- Ce budget se limite à la section de fonctionnement qui se termine par un excédent de 16 135.20 €, soit un total de 65 147.42 € compte tenu du report antérieur, somme à reporter sur l'exercice 2013. Accord à l'unanimité. Le Compte de gestion du Trésor Public est rigoureusement identique. Il est également approuvé.

➤ T.E.O.M. :

- Monsieur le Président propose de baisser sensiblement les taux antérieurs, tenant compte de la hausse des bases due à la revalorisation effectuée par l'Etat et à l'augmentation de la masse foncière d'une part, et de l'effort de tri des usagers d'autre part. Il précise que l'équilibre du budget et l'excédent dégagé au cours des années précédentes permettent d'appliquer une baisse de 25 % des taux. Il suggère les taux suivants :
 - 1- Territoire de la commune des Gets : TEOM fixée à 5.24% (au lieu de 6.99 %)
 - 2- Sur la Commune de Morzine, secteur géographique d'Avoriaz : TEOM fixée à 8.25 % (au lieu de 11 %)
 - 3- Territoire de la commune de Morzine, hormis le secteur géographique d'Avoriaz : TEOM fixée à 5.24 % (au lieu e 6.99 %)
- Accord du comité.

➤ Vote des budgets primitifs 2013

Budget principal :

Le montant total du budget de fonctionnement proposé au vote s'élève à 3 148 525 €

- Le montant total réalisé en 2012 est de 2 822 765 €, (différence de 325 760 €)

Les hausses prévues portent sur le carburant (64 000 au lieu de 58 000 €) les locations de compacteurs à installer aux déchèteries des Gets et d'Avoriaz, des travaux d'amélioration et d'entretien au Couard, des formations rendues obligatoires par la réglementation en matière de permis poids lourds.

- En recettes de fonctionnement, nous retrouvons :

Les recettes de déchèterie, le remboursement des frais de personnels par les autres budgets, la redevance spéciale (total prévision : 293 000 €, alors que la réalisation 2011 était de 370 000 € mais il convient de tenir compte de la baisse des tarifs votés fin 2012, pour les redevables qui portent leurs déchets en déchèterie, et la baisse d'activité)

La TEOM estimée à 1 379 000 €.

Les dépenses d'investissements 2013 s'élèvent à 1 258 632 € y compris les restes à réaliser

- Ordures ménagères : divers outillages à prévoir à la déchèterie du Couard (15 000 €)
- Des aménagements de quai à la déchèterie d'Avoriaz pour 50 000 €
- La suite des implantations de conteneurs semi-enterrés sur Morzine et Les Gets (456 800 €)
- Les restes à réaliser (solde camion grue, et véhicules, ...) pour 554 791 €

Accord à l'unanimité

Budget Assainissement collectif :

Le montant total du budget de fonctionnement proposé au vote s'élève à 5 475 802 €, qui déduction faite du « virement à la section d'investissement » s'élève à 2 616 190 € (1 981 130 € en 2012)

Différence due aux indemnités de remboursement anticipés, aux SDAEP et de l'augmentation des dotations aux amortissements.

En ce qui concerne la partie « recettes » de la section de fonctionnement, dont la principale est la redevance d'assainissement, nous la passons à 2 000 000 d'euros au lieu de 2 523 000 (baisse de

20 %) tenant compte de la baisse des tarifs votés pour l'année 2012, avec effet sur la facturation 2013.

Le total de la section d'investissement s'élève à 5 195 402 € (y compris les restes à réaliser)

- 2 995 500 € de remboursement anticipé d'emprunts
- 200 000 € pour la station d'épuration
- 100 000 € d'achat de terrain aux abords de la STEP
- 35 000 € pour débimètres.
- Prise en compte de l'amortissement des subventions d'équipement pour 405 000 € et remboursement de la dette.

Accord à l'unanimité

Budget SPANC

Budget équilibré pour un montant de 93 147.42 €, compte tenu de l'excédent antérieur qui s'élève à 65 147.42. Le poste dépenses de « contrôle des installations » est porté à 40 000 € pour couvrir les factures non parvenues.

Accord à l'unanimité.

- Transfert d'un bien de l'inventaire du budget principal vers le budget assainissement collectif

Le véhicule Kangoo Blanc inscrit dans la comptabilité du budget principal a été remplacé, et il est proposé de l'inscrire au budget de l'assainissement collectif. Accord du comité

- Participation de la commune de Morzine au financement des travaux des Berges : Accord pour le remboursement de l'annuité de l'emprunt contracté s'élevant à 19 133.08 €

➤ Remboursement anticipé d'avances de l'Agence de l'Eau : Compte tenu de l'excédent de fonctionnement dégagé, le Président propose de rembourser par anticipation le Capital Restant Dû (CRD) de deux avances de l'Agence de l'Eau : une pour le collecteur des Gets s'élevant à 256 800 € et une seconde pour la step s'élevant à 1 753 057 €. Accord à l'unanimité

➤ Remboursement par anticipation d'un prêt Crédit Agricole, dont le CRD s'élève à 71 498.27 € assorti de l'indemnité et des intérêts courus. Accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.